





Dans le cas où une évacuation de votre commune serait nécessaire suite à un événement majeur survenant aux barrages de Grandval, Lanau, Sarrans, Montézic l'Etang, Montézic Monnès, Maury, Couesques, Castelnau-Lassouts, Golinhac, le plan particulier d'intervention serait mis en œuvre par les autorités.

Consultez-le

Le Plan particulier d'intervention est disponible auprès de votre mairie. Il décrit les moyens d'alerte, contient les consignes à suivre et identifie les lieux de regroupement et les zones d'évacuation.

Les consignes à appliquer

Si l'évacuation est décidée, vous serez avertis par les autorités, suivez leurs instructions :







 Écoutez les radios France Inter,
 France Info ou Sud Radio qui diffusent les messages d'informations en provenance des autorités.



 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.



 Ne téléphonez pas pour vous renseigner, les services de secours, mairies ont besoin de toutes les lignes téléphoniques.



 En cas de danger imminent, gagnez immédiatement les hauteurs.